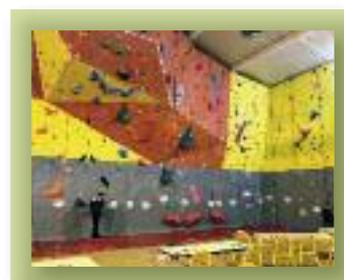
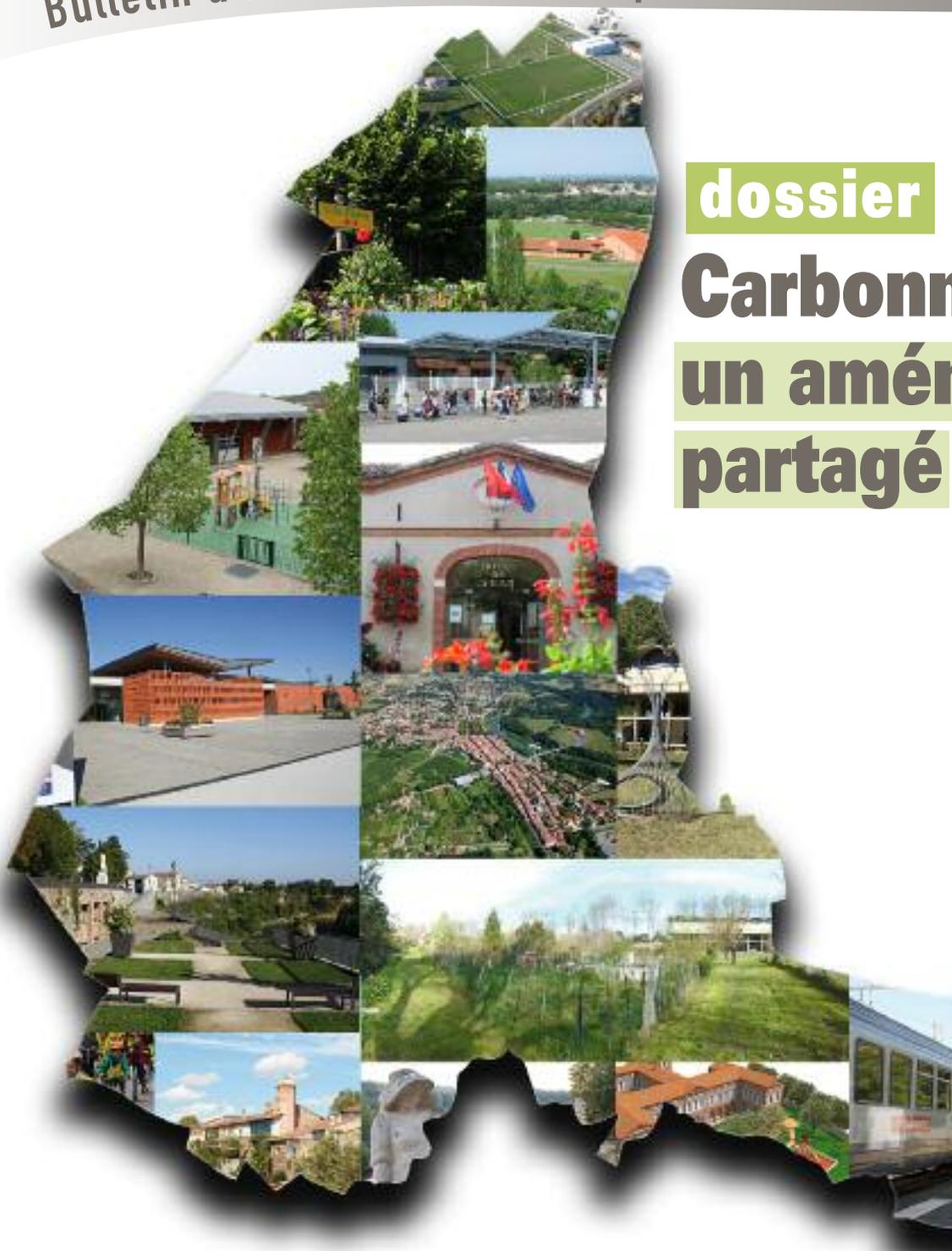


info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne

dossier Carbonne, un aménagement partagé



Travaux p.4-6



Culture p.24



SOMMAIRE

DOSSIER

11-20 CARBONNE, UN AMÉNAGEMENT PARTAGÉ

Aménagement - Habitat	12-15
<ul style="list-style-type: none"> Opérations façades et vitrines commerciales 	12-13
<ul style="list-style-type: none"> Projet d'extension du lotissement « Le Logis » 	14
<ul style="list-style-type: none"> Avenue de Toulouse : projets de logements 	15
<ul style="list-style-type: none"> Les étudiants de l'école d'architecture et Carbone 	15
Mobilités - Accessibilité aux Ets publics	16-18
<ul style="list-style-type: none"> Extension et aménagement du parking de la gare 	16
<ul style="list-style-type: none"> Zone 30 km/h 	16
<ul style="list-style-type: none"> Etude des flux de circulation en centre-ville 	17
<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux équipements accessibles à tous et pour tous 	18
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de la Dourdouille 	18
Cadre de vie - Environnement	19-20
<ul style="list-style-type: none"> Carbone et la Garonne : un lien indissociable à préserver 	19
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement paysager de la place du Préau 	19
<ul style="list-style-type: none"> Jardins partagés - Gages 	20
<ul style="list-style-type: none"> Vivons en bonne intelligence avec nos voisins 	20



4-5	GÉNIE URBAIN
	<ul style="list-style-type: none"> Réfection de l'avenue de la Gare Ecouter pour avancer La nouvelle station d'épuration bientôt en service Eclairage public
6	BATIMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> Extension du mur d'escalade Eglise Saint-Laurent Amélioration thermique des bâtiments
7-9	CADRE DE VIE
	<ul style="list-style-type: none"> Propreté urbaine... l'affaire de tous Mise en sécurité des bords de Garonne Entretien des sites difficiles Remise des prix du concours local des maisons fleuries Fresque au fronton du tennis
10	EDUCATION, ENFANCE et JEUNESSE
	<ul style="list-style-type: none"> Projet « Santé vous bien à Carbone » Un nouveau prestataire pour la restauration scolaire
21	ACTION SOCIALE
	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire social 11^e édition des rencontres d'automne Mutuelle communale : 1 an déjà Aide aux loisirs
22-23	CULTURE / SE SOUVENIR...
	<ul style="list-style-type: none"> Commémoration de la Grande Guerre en images
24	CULTURE
	<ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous culturels en famille Expositions à la galerie municipale
25	PERSONNEL MUNICIPAL
	<ul style="list-style-type: none"> Portraits croisés Philippe Lorieul, nouveau directeur des services techniques
26	VIE ASSOCIATIVE
	<ul style="list-style-type: none"> 30^e anniversaire du jumelage avec la ville de Korschenbroich (Allemagne)
28	Carbone Info Services

ÉDITORIAL



« Nul n'est meilleur juge d'une maison
que celui qui l'habite. »

Aristote

Le conseil municipal de Carbonne a voulu que ses habitants s'approprient le devenir de leur ville en les associant à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce nouveau PLU a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal du 17 juillet 2018. Il fixe les grandes orientations et le règlement qui encadrent le développement de notre cité jusqu'à l'horizon 2030.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui fait référence, nous fixe l'objectif de 8 000 habitants en 2030 pour 5 800 aujourd'hui nécessitant 1 100 logement supplémentaires.

Les nouvelles lois d'urbanisme (loi Alur) imposent une densification des constructions pour préserver les terres agricoles et naturelles : nous avons dû transférer 109 ha de zones constructibles en zones agricoles et naturelles.

Malgré ces contraintes, la volonté de la municipalité est de garantir un développement harmonieux de notre ville en préservant un retour à un urbanisme de proximité associant la mixité fonctionnelle (services et commerces) et la mixité sociale (logements individuels et collectifs locatifs). La densification du centre-ville est désormais la règle avec l'arrêt des constructions en périphérie. Nous avons voulu conserver l'équilibre entre ville et nature (jardins, espaces verts et naturels) et préserver le coeur de ville.

Le développement économique et commercial a été privilégié par l'extension des zones d'activités. Enfin les grands enjeux de demain : mobilité durable, gestion économe des ressources ont été traduites en orientations et règlements : plan de déplacements, réserves agricoles et naturelles, énergies renouvelables.

Le détail de ce nouveau PLU est disponible sur le site internet de la ville : www.ville-carbonne.fr.

Ce bulletin détaille, comme à chaque parution, les nouveaux aménagements et les projets qui, au fil des mois, façonnent notre cité : les logements, les mobilités et l'aménagement du cadre de vie, preuve du dynamisme de Carbonne.

Mais, le bien vivre ensemble qui est notre préoccupation principale, a été marqué cette année par plusieurs événements.

En novembre, nous avons célébré la fin du centenaire de la guerre 14-18 par une commémoration émouvante en présence de M. Venten, maire allemand de Korschenbroich, ainsi que des représentants des villes jumelées Monmouth et Galliera Veneta. Devant une foule nombreuse une cérémonie d'une grande tenue s'est déroulée au monument aux morts. Leur présence et leur message sont les plus beaux témoignages de paix et d'espérance pour une Europe unie.

La fin de l'année a été impactée par le mouvement des gilets jaunes qui ne nous a pas surpris, car depuis longtemps nous sommes les témoins quotidiens avec les organisations humanitaires de Carbonne, que nous soutenons, des grandes difficultés d'une partie de nos concitoyens. A Carbonne, le niveau de vie moyen n'est pas très élevé et l'aide que nous tentons d'apporter est une goutte d'eau par rapport aux vrais besoins que l'Etat n'assure pas. Notre pays traverse une crise sociale et économique face aux importantes mutations de notre société provoquant un déséquilibre dans le partage des richesses. Le conseil municipal dans sa séance du 18 décembre 2018 a voté une motion appelant à des États Généraux du pouvoir d'achat et de la transition écologique pour débattre tous ensemble et déboucher sur des mesures concrètes répondant aux besoins des Français. La transition écologique, immense enjeu d'aujourd'hui est indissociable de la justice sociale.

Nous vous invitons à participer à ce débat qui va s'ouvrir en ce début d'année pour définir ensemble les grands changements pour un monde plus solidaire.

Bonne et heureuse année 2019.

Bernard Bros, votre Maire.

Réfection de l'avenue de la Gare

En mars 2018 une réunion de concertation a été organisée avec les riverains de l'avenue de la Gare pour présenter le projet. Sont prévus l'enfouissement des réseaux, le changement de la conduite d'eau, la réfection des branchements d'alimentation en eau potable, la réfection des trottoirs, la création et matérialisation au sol des places de stationnement incluant des places PMR*, la création d'un axe partagé (cycles et piétons) et la réfection de la voirie. A l'issue des travaux l'avenue sera en sens unique.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par la société Bouygues Energie Services sous maîtrise d'ouvrage du SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) ont débuté mi-septembre et sont toujours en cours. Les traversées de voirie en vue d'alimenter l'ensemble des administrés sont déjà réalisées. Le marché concernant le remplacement de la conduite d'eau potable, y compris le raccordement des habitations sera notifié en début d'année 2019 pour un démarrage en avril. Sont également inclus au présent marché : la réfection des trottoirs



03.18 : réunion de concertation avec les riverains de l'avenue de la Gare pour présenter les travaux.

et du stationnement, ainsi que la création d'un axe partagé (cycles et piétons). La ré-

ception du chantier incluant la réfection de la voirie réalisée par le Conseil Départemental

de la Haute-Garonne est prévue pour décembre 2019. **Nous profitons de ces informations pour attirer votre attention sur la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui sur d'éventuels besoins de futurs branchements (eau potable, eaux usées, électricité...).** A ce sujet, le règlement départemental de voirie précise : *« Par délibération du 20 janvier 2000, chapitre 2.3 article 85, il n'y aura pas de tranchée à ciel ouvert lorsque la chaussée sera revêtue d'un tapis en béton bitumineux ou d'un revêtement datant de moins de trois ans. »* ■



Avenue de la Gare, enfouissement des réseaux.

(*) PMR : Personnes à Mobilité Réduite.

Écouter pour avancer

L'article R.110-2 du code de la route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit dans les voies de circulation classées en « zone 30 » (vitesse limitée à 30 km/h).

Protection des cyclistes

Dans la zone où la vitesse est limitée à 30Km/h le double sens cyclable a été matérialisé par une signalisation destinée à protéger les cyclistes en annonçant leur présence possible aux automobilistes. Bien entendu, cette disposition ne doit pas aboutir à exposer davantage nos concitoyens aux risques de la circulation automobile.

Or, il se trouve que ce graphisme a souvent été interprété comme une incitation adressée aux cyclistes pour utiliser le contresens. Ce n'était pas notre intention naturellement mais puisqu'à l'usage et grâce à quelques-uns de vos retours avisés, il



Le double sens cyclable est matérialisé par le marquage au sol et la signalétique verticale.

s'avère que c'est le cas nous allons prochainement procéder aux modifications qui s'imposent et qui concerneront exclusivement les rues les plus étroites du centre-ville : la rue Gambetta, la rue Jean-Jaurès, la rue de l'Église et la rue André-Abbal. Les deux roues

devront alors, obligatoirement, s'insérer dans le flux de la circulation automobile et ne pourront pas circuler à contresens.

Un arrêté du Maire rendra cette décision applicable et seule la signalisation utile sera conservée. ■

Eclairage public

La rénovation de l'éclairage public se poursuit : Cité Lamartine, centre-ville, lotissement du Claous, ZA de Naudon, chemin de Balas, route de Rieux...

Le matériel est progressivement remplacé par un système moins énergivore, utilisant systématiquement des LEDs. Grâce à l'installation d'horloges astronomiques, l'allumage et l'extinction de l'éclairage est maîtrisé en fonction des besoins réels. Ces effets combinés aboutissent à une économie de l'ordre de 68% , sur la consommation.

Ajout de points lumineux :

- la Guinguette
- impasse du Claous
- cité Lamartine

Ajout de points lumineux pour les zones PMR* devant :

- la médiathèque
- la mairie
- le complexe du Bois de Castres
- l'église
- la Gendarmerie.

La nouvelle station d'épuration bientôt en service

L'ensemble des eaux usées est actuellement traité par la station d'épuration située sur le secteur dit « Ville Basse ». Dans l'Info 107 n°60 (juillet 2016), nous vous avons annoncé la construction d'une nouvelle station d'épuration chemin de la Rivière. Sa réalisation est en cours d'achèvement.

La mise en œuvre de la nouvelle station, créée à l'extrémité du chemin de la Rivière, nécessite une modification du réseau de collecte et d'acheminement et la création d'un réseau dit « de transfert des eaux usées ».

Ces dernières continueront d'être dirigées vers l'ancienne

station d'épuration mais seront ensuite refoulées mécaniquement jusqu'à la partie haute de la ville située au niveau de la place de la République. A partir de ce point, utilisant la pente naturelle du terrain, les effluents seront dirigés vers la nouvelle station qui entrera en fonction-



Préparation du transfert des eaux usées, rue du Sculpteur André Abbal.

nement dans le courant du premier semestre 2019 et une journée portes ouvertes sera organisée par Réseau 31, syndicat qui gère l'assainissement communal.

La 2^e tranche des travaux devrait commencer au plus tard

en février 2019 pour une durée de 3 mois. Ce tronçon va fortement impacter la circulation notamment sur l'avenue de Toulouse où une circulation alternée sera mise en place le temps des travaux. ■

BATIMENTS

Extension du mur d'escalade

Le mur d'escalade a été agrandi avec l'ajout d'un retour d'angle.



Avant.

Après.

Cela permet de grimper en dièdres (pied gauche, pied droit) et de retrouver une verticalité semblable à un milieu naturel (falaise). Grâce à cette extension, le club compte maintenant 3 cordes de plus. ■

Eglise St-Laurent

Rénovation de la toiture du porche.

La toiture du porche a été rénovée, car elle présentait de nombreuses fuites et laissait apparaître de la végétation. ■



Amélioration thermique et mise en accessibilité

Centre socio-culturel

Suite aux travaux de rénovation de la chaufferie et au changement de la chaudière (granulés ou plaquette bois), des centrales de traitement d'air raccordées hydrauliquement à la chaudière diffusent l'air nécessaire dans chaque salle. Des travaux d'isolation thermique sont programmés en 2019. Il s'agit du désamiantage de la toiture indispensable pour optimiser l'isolation. Toutes les mesures de sécurité seront prises durant cette phase. De plus, les menuiseries seront remplacées dans le but de renforcer l'isolation et d'augmenter les économies d'énergie, sans oublier une meilleure mise en accessibilité du lieu.

Mairie

L'isolation de la toiture du patio et de la salle du conseil municipal est prévue en mai 2019.

Centre associatif

Les travaux d'amélioration thermique de l'école de musique et du centre de loisirs (isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries par du double vitrage, remplacement de la chaudière, éclairage LED...) débuteront en mai 2019.

La Poste

Les travaux de mise en accessibilité du bureau vont débuter courant janvier. Les services resteront au maximum ouverts au public malgré les contraintes du chantier.

La rénovation de la toiture des immeubles de La Poste et de ceux qui l'entourent sont prévues en 2019, avec pour objectif de désamianter et de reprendre l'étanchéité. ■

EN BREF

Complexe Abbal

En projet

Rénovation des vestiaires du football prévue courant 2019.

Au gymnase, une nouvelle potence sera prochainement fixée pour accueillir le sac de frappe du club de boxe.

Réalisé



Trois nouveaux abris de touche ont été installés sur le terrain Abbal n°2 permettant aux joueurs remplaçants d'être protégés du mauvais temps.

Réfection de l'abri des Restos du Cœur



Suite aux intempéries les parois en plexiglas étaient très abîmées. Le service mobilier urbain a procédé au démontage et à la pose d'un bardage neuf.

Ecole maternelle H. Chanfreau : nouvelle aire de jeux



Dans la cour de l'école maternelle H. Chanfreau, le sol de l'aire de jeux a été repris pour accueillir la nouvelle structure ludique.

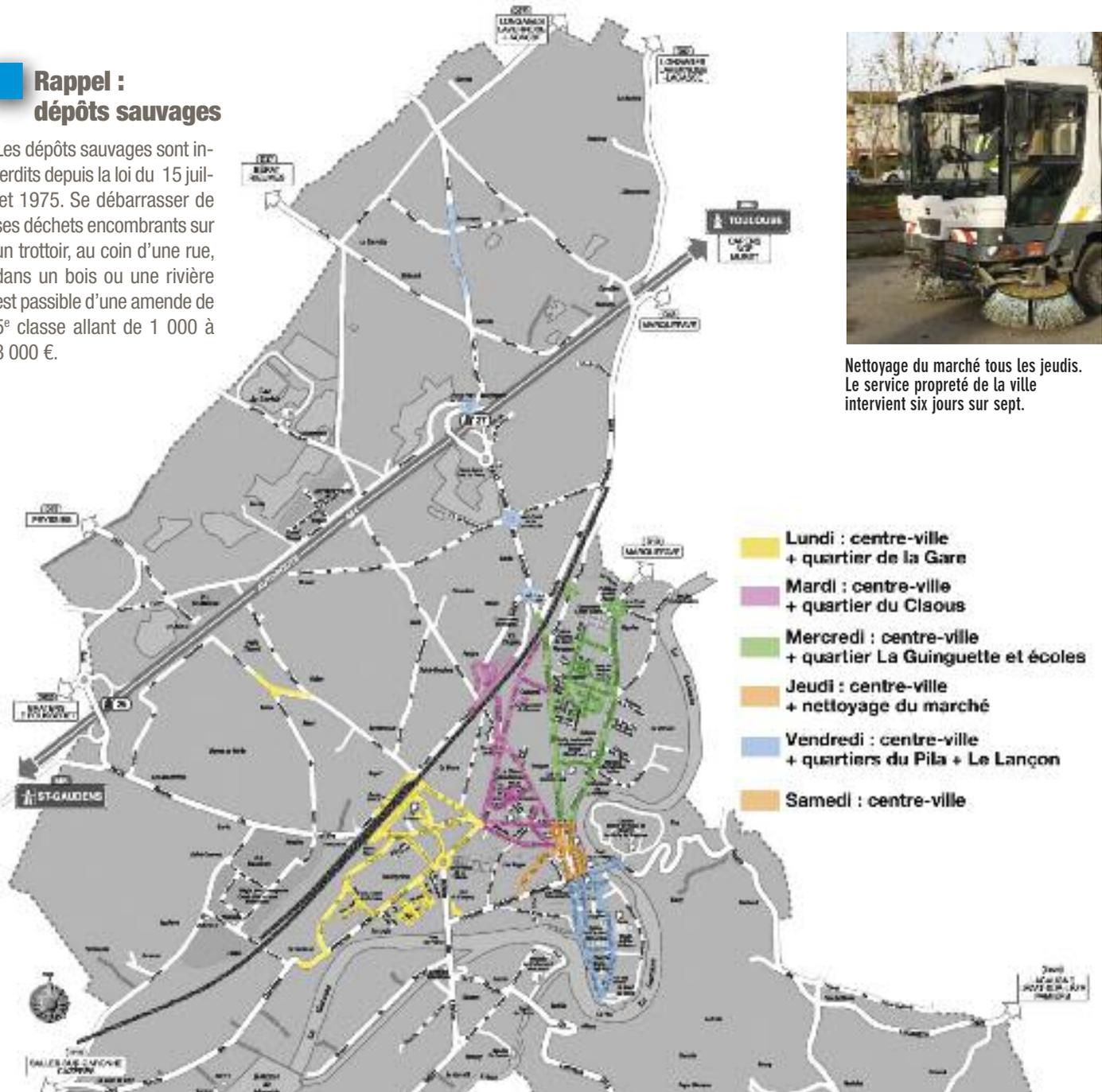
Propreté urbaine... l'affaire de tous

La propreté de la ville est assurée par quatre agents du service « propreté de la ville » (chauffeur balayeuse et trois agents à pied). Le centre-ville est nettoyé tous les jours et les quartiers une fois par semaine (voir plan ci-dessous). L'entretien des sanitaires est réalisé tous les jours en centre-ville et les extérieurs deux fois par semaine. Le vidage des corbeilles de propreté est effectué quotidiennement. Toutes les semaines paires, les fientes de pigeons sont nettoyées dans les rues autour de la halle ainsi que rue des bains, rue du Préau, place du Bariot et quartier de La Terrasse.

Circuits de la balayeuse

Rappel : dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'une rue, dans un bois ou une rivière est passible d'une amende de 5^e classe allant de 1 000 à 3 000 €.



Nettoyage du marché tous les jeudis. Le service propreté de la ville intervient six jours sur sept.

Mise en sécurité des bords de Garonne

Suite aux dernières intempéries de nombreux arbres se sont couchés ou étaient prêts à tomber. C'est pourquoi, les berges de la Garonne, côté ville basse face à l'église St-Laurent, ont bénéficié d'une grosse opération de débroussaillage réalisée par les agents du service cadre de vie. L'abattage des arbres a été réalisé par l'entreprise Audoubert.



Le ramassage du bois coupé et le nettoyage du site sont en cours et se termineront fin janvier.

Entretien des sites difficiles

Une fois par an les sites inaccessibles avec des machines de nettoyage sont entretenus manuellement par les agents du service cadre de vie.



Pont de Pierre.



Talus situé avenue Frédéric Mistral.

Remise des prix du concours local des maisons fleuries

Voilà dix ans que la commission municipale cadre de vie et environnement a créé ce concours local des maisons fleuries. Pour cette dixième édition, 21 participants étaient inscrits toutes catégories confondues.



Lauréats de la 10^e édition du concours local des maisons fleuries initié par la commission cadre de vie et environnement présidée par Josiane Libérati, adjointe au maire.



Les premiers prix, Brigitte Séjourné, MM. Dadalt et Ferré, Josiane Libérati adjointe au maire, Bastien Hô et Sandra Da Silva conseillers municipaux membres de la commission cadre de vie, environnement.

Catégorie : Balcon, Terrasse et Mur (9 inscrits)

- 1^{er} prix : Brigitte Séjourné
- 2^e prix : Michel Hervault
- 3^e prix : M^{me} et M. Libret

Catégorie : Maison avec jardin (8 inscrits)

- 1^{er} prix : Jean-Louis Lafargue
- 2^e prix : Michèle Bergé.
- 3^e prix exaequo : René Manent, Sophie Hoyau et Yannick Morel

Catégorie : Potager (4 inscrits)

- 1^{er} prix : Marc Dadalt
- 2^e prix : Jean-Claude Boinot
- 3^e prix exaequo : M. Palanques et le SEL ■

Fresque sur le fronton du tennis

Les adolescents de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Carbonne ont réalisé, dans le cadre d'un atelier graff piloté par les animateurs de la MJC, une fresque sur le mur d'entraînement du tennis club. Les contours généraux de la fresque ont été proposés par l'association « Pshutt » qui propose des animations graphiques sous forme de fresques murales ou graff.



Fresque en cours de réalisation par les jeunes de la MJC.

Projet « Santé vous bien à Carbonne »

La municipalité a répondu à l'appel à projet de l'ARS, Agence Régionale de la Santé, en partenariat avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Carbonne, afin de proposer aux écoliers un projet de sensibilisation sur le bien manger et bouger.

C'est en étroite collaboration avec les professionnels de santé carbonnais, les directeurs des écoles élémentaires et un acteur de la santé publique que des projets ont émergé.

Après validation par l'Education Nationale, différents ateliers ont été proposés sur le premier trimestre, financés par la subvention de l'ARS et la participation de la mairie, à savoir :

Un atelier « petit déjeuner »

Fabrication d'un set de table et d'une pochette contenant un petit déjeuner type.

41 ateliers santé

Plusieurs spécialistes sont intervenus :

- un ostéopathe pour initier les enfants à adopter une bonne posture,



Atelier santé - intervenant dos et postures.

- des diététiciennes pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire,
- une psychologue pour aborder la question du corps et du capital santé,
- un membre de l'agence de l'eau pour expliquer aux enfants l'importance de l'eau dans le corps.

Un atelier physique

Une classe supplémentaire pourra bénéficier du dispositif « Danse à l'école », initiant les enfants à la danse contemporaine en partenariat avec la compagnie Samuel Mathieu.

Un atelier potager

Il a permis aux enfants de jouer aux jardiniers en herbe.

Un goûter équilibré et un gobelet réutilisable invitant à boire de l'eau ont été distribués à 460 enfants afin de clôturer le projet.

Les messages clés ont porté sur l'alimentation équilibrée, peu sucrée, favorisant l'eau comme boisson, et des goûters laitiers ou fruités, tout en gardant la possibilité d'aliments « plaisirs » que les enfants aiment (ex.chocolat). Des messages



sur l'importance du sommeil et la limitation des écrans ont été diffusés lors de ces ateliers.

Un atelier auprès des femmes enceintes a également été proposé, sur l'allaitement maternel, l'équilibre alimentaire et le sommeil.

Au vu des retours plus que satisfaisants des enfants et de leurs enseignants, ce projet sera très probablement renouvelé à la rentrée prochaine. ■

Un nouveau prestataire pour la restauration scolaire

La municipalité avait plusieurs objectifs concernant la restauration scolaire :

- interagir sur les menus proposés de façon à répondre au plus près aux goûts des enfants,
- favoriser les circuits courts,
- proposer des produits bio et labellisés,
- favoriser le « fait maison »,
- proposer des menus avec une substitution pour les repas sans viande,
- travailler avec les artisans

boulangers locaux pour le pain.

Afin de réaliser tous ces objectifs, la municipalité de Carbonne a décidé de lancer un appel d'offre pour la fourniture de la restauration scolaire.

La commission éducation, enfance et jeunesse a donc travaillé sur le cahier des charges afin de recenser au mieux toutes ses intentions et deux prestataires ont ré-

pondu à l'appel d'offre.

Suite à l'examen des deux dossiers, la société API Restauration a été retenue et propose ses repas à nos écoliers depuis le 5 novembre 2018.

Quant au pain, il est fourni tous les matins et à tour de rôle dans la semaine par les boulangeries carbonnaises qui ont répondu à notre demande.



Les plaquettes des menus par période de vacances à vacances sont distribuées aux familles au fil du temps afin qu'elles puissent avoir connaissance des menus proposés aux enfants.

Nous espérons ainsi que ces nouveaux menus régaleront les papilles des enfants ! ■

Carbonne, un aménagement partagé

Avec 5 726 habitants, Carbonne est identifiée par l'INSEE comme commune « ville centre » du Volvestre. Pour préparer le devenir de notre ville, l'équipe municipale travaille sur un projet d'aménagement global avec ces différents aspects : équipements, accessibilité, mobilité, services publics et attractivité du centre-ville. Trois grands axes de travail se déclinent :

AMÉNAGEMENT - HABITAT



5 726 habitants au 1^{er}.01.2019
Superficie de Carbonne : **26.6 km²**
2 249 résidences principales (INSEE 2017)
PLU révision approuvée en conseil municipal du 17.07.2018
400 établissements commerciaux, artisanaux et de services

MOBILITÉ - ACCESSIBILITÉ



Voirie communale : **42.20 km**
882 places de parking
1 gare SNCF et **2** accès **A64**
1 borne de recharge électrique

Label villes et villages fleuris : **2** fleurs

33 ha espaces verts aménagés
10 ha espaces verts entretenus
4 balades

Opération façades et vitrines commerciales créée en **2002**

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT



AMÉNAGEMENT - HABITAT

Carbonne bénéficie d'une situation géographique privilégiée à la fois proche de l'autoroute, à 45 km de Toulouse et dans un cadre naturel préservé entre Garonne et coteaux verdoyants. C'est la porte d'entrée du Volvestre. Un aménagement raisonné en valorisant le cadre de vie, l'économie locale et le patrimoine sont les axes prioritaires de la municipalité.

Appel à candidatures de la Région : un partenariat innovant

La commune de Carbonne a candidaté pour le programme « bourgs-centres » lancé par la Région Occitanie, qui a identifié 215 bassins de vie, dont Carbonne, afin de les dynamiser.



Objectif :

Établir une feuille de route pluriannuelle pour la commune grâce à un **Projet global de valorisation et de développement afin d'agir sur l'attractivité de la ville de Carbonne vis-à-vis de son bassin de vie**. L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Méthode

Après définition d'enjeux, un programme d'actions sera contractualisé entre la commune et la Région, avec l'appui de partenaires (État, Communauté de communes du Volvestre, Département, CAUE 31...).

Durée

3 ans, de 2019 à 2021 inclus

Stratégie de développement et de valorisation

Les axes de réflexion et de travail avec la Région Occitanie visent à conforter Carbonne comme pôle d'équilibre du territoire. Sans oublier de conserver un centre-ville attractif en améliorant la mobilité (création d'axes partagés piétons, cyclistes et automobilistes) en faisant évoluer les équipements dans le respect de l'environnement.

Double enjeu pour la ville

1. **Stratégique** : une meilleure lisibilité sur le développement.
2. **Financier** : les projets de la commune identifiés au « Contrat bourgs-centres » bénéficieront d'un taux de subvention bonifié de la part de la Région et des autres partenaires.

Opération façades et vitrines commerciales

« Opération façades » est une initiative de la commune lancée en 2002 qui s'inscrit dans le programme global d'embellissement du centre-ville. Depuis 2009, l'opération vitrines commerciales complète ce dispositif.

Il se décline en deux volets :

1. Volet financier :

Les propriétaires des maisons, des murs ou exploitants (commerçants, artisans, indépendants...) déposent une demande d'aide auprès de la commune au service urbanisme. Les dossiers sont instruits par la commission cadre de vie.

2. Volet conseil

Un appui technique est assuré par Brigitte Uhlmann,

architecte, missionnée et rémunérée par la commune pour le montage des dossiers. **Elle reçoit sur rendez-vous au 05 62 36 36 21 ou 06 73 98 47 42.**

La commission cadre de vie, environnement a déterminé le périmètre de la zone concernée par cette opération. Il a été étendu à deux reprises afin de répondre à un objectif de cohérence à partir des demandes.

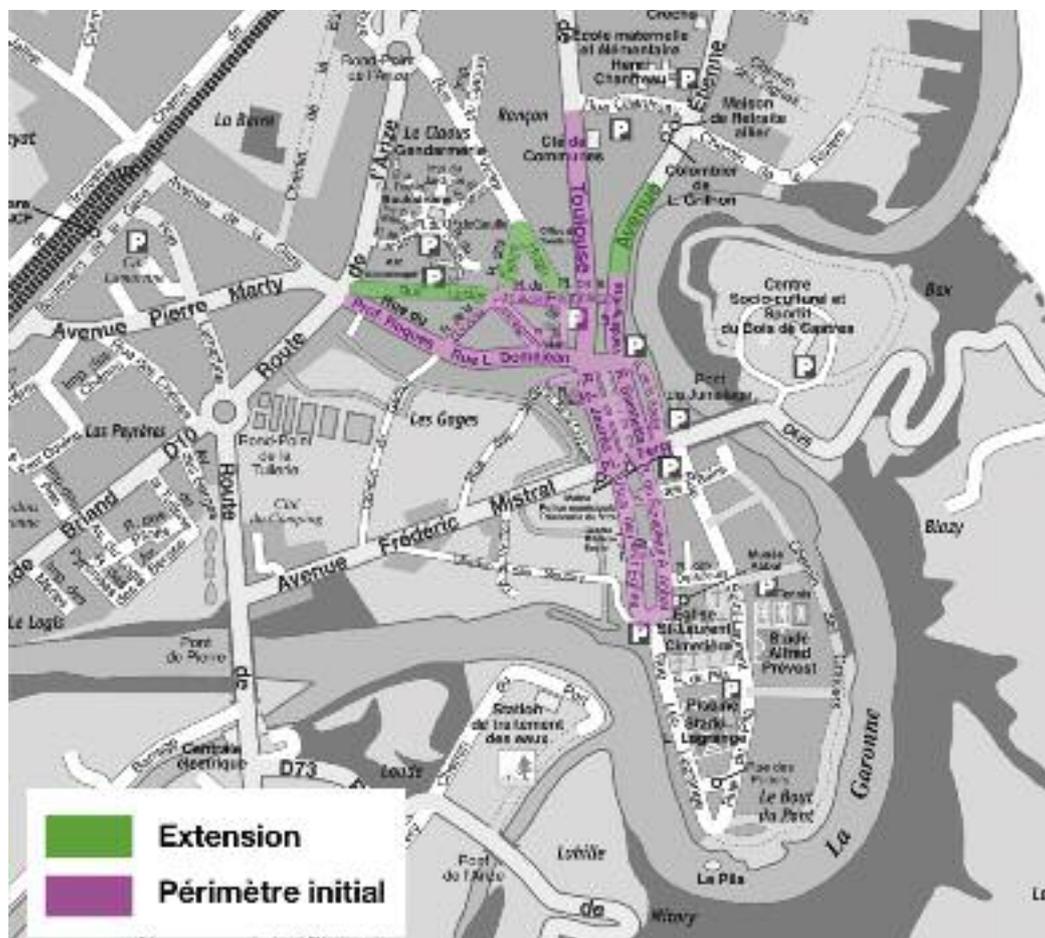


Avant..



Après.

Périmètre opération façades et vitrines commerciales



Compétence politique locale du commerce

La loi NOTRe intègre la politique locale du commerce au sein du bloc de compétences obligatoires «développement économique» transféré aux communautés de communes. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2019, les vitrines commerciales relèvent de la compétence de la Communauté de communes du Volvestre.

Le périmètre initial était limité à l'hyper-centre (rues Jean-Jaurès, Gambetta, de l'Eglise et du Sculpteur Abbal, de la Roche, rues transversales et places République, Jules-Ferry). Une première extension a pris en compte d'autres rues colorées en rose.

Le périmètre de l'opération «vitrines commerciales» est limité à : places République, des Halles, Jules Ferry, rues Jean Jaurès, Gambetta, Louis Doméjean, du Milieu.



Avant.



Après.

Bilan du dispositif « Opération façades » 2016 à 2018

Les réalisations sont réparties de façon homogène sur l'ensemble du périmètre; on observe la création de noyaux d'intervention en continuité de façades déjà réalisées (effet tâche d'huile).

Plus de la moitié des traitements ont un impact durable sur la conservation des bâtiments (reprise d'enduit).

Le reste des chantiers concerne l'amélioration visuelle par une nouvelle mise en couleur.

Au niveau des recommandations techniques (23 effectuées sur la période de 2016 à 2018), deux tiers des fa-

çades traitées concernent une construction en bordure de rue et le tiers restant des façades ou constructions ayant un fort impact paysager (chemin de la Coquère, vue sur les Gages).

Entre 2016 et 2018, la commune a versé 26 182 € de subventions soit une moyenne annuelle de 8 727 €.

AMÉNAGEMENT - HABITAT

Projet d'extension du lotissement « Le Logis »

Un projet d'extension du Logis, lotissement communal, situé le long de la RD 627 en entrée de ville est en cours d'élaboration. Une pré-étude du CAUE a permis de définir les grands principes d'aménagement notamment par rapport à l'orientation des constructions.



Plan extrait de l'étude de Burotec.

Le bureau d'études Burotec assiste la commune sur ce projet. Il sera composé de 16 lots en tout, dont 2 macro lots (n°15 et 16) destinés à

des logements locatifs. Les lots prévus pour des maisons individuelles sont au nombre de 14 avec des superficies variables de 325 m² à 928 m².

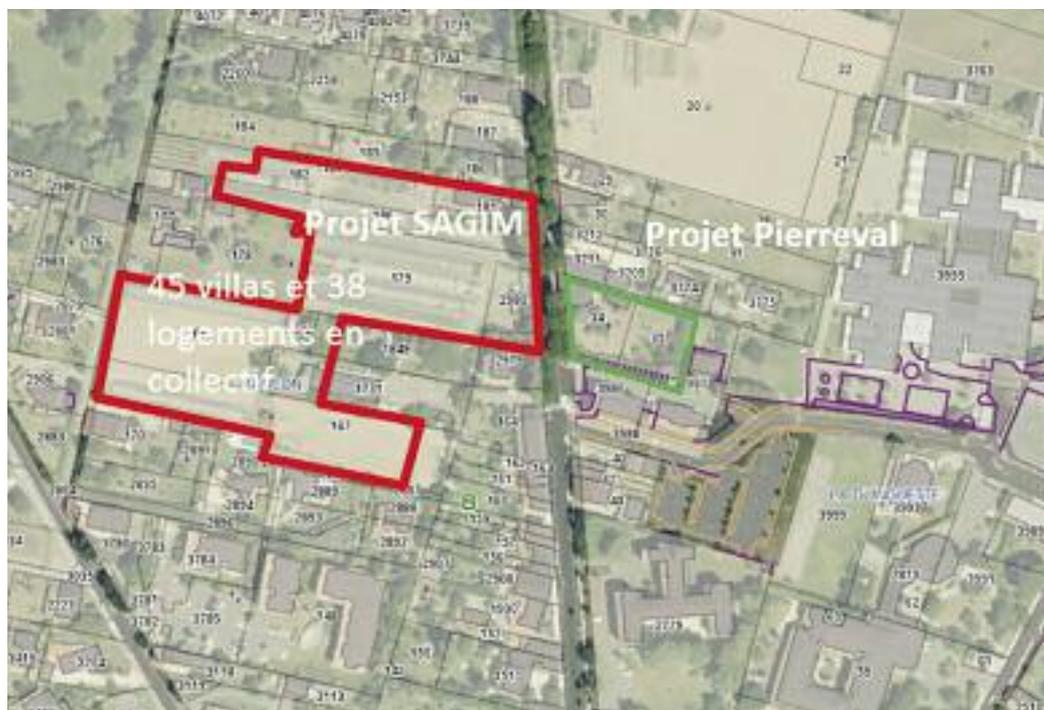
Un soin particulier a été apporté au traitement des voies et des espaces verts pour créer une continuité avec l'aménagement existant.

Le bassin de rétention et son aménagement paysager qui valorise le site et cette entrée de ville n'est pas affecté par le projet.



Avenue de Toulouse : projets de logements

Deux projets importants de logements sont en cours. Ils sont situés de part et d'autre du n°44 avenue de Toulouse. Il s'agit du projet SAGIM (45 villas et 38 logements en collectif) et du projet Pierreval (de 29 logements en collectif sur 2 bâtiments).



PLU : approbation de la révision

Après 3 ans de procédure, le conseil municipal a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 17 juillet 2018. Carbonne dispose ainsi d'une feuille de route pour prévoir son développement et son aménagement de manière maîtrisée à l'horizon 2030. Des projets vont pouvoir se concrétiser : extension du lotissement communal le Logis, nouveaux logements en centre-ville, hôtel, développement d'Activestre... Le PLU est consultable sur www.ville-carbonne.fr à la rubrique « Aménagement, cadre de vie ».

Les étudiants de l'école d'Architecture et Carbonne

Pendant plusieurs semaines les élèves de l'école d'Architecture de Toulouse ont parcouru la ville pour faire des repérages, prendre des informations. Ensuite, ils ont travaillé par groupe sur six études architecturales dans le cadre de leur formation. Le 26 novembre dernier, les étudiants ont exposé leurs travaux et réflexions sur les enjeux en matière d'urbanisme à M. le Maire et aux membres de la commission urbanisme en présence de leur enseignant. Les conclusions de ces travaux viendront nourrir les projets à venir.



MOBILITÉS - ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture, la commune de Carbone souhaite privilégier l'intermodalité et les modes de déplacement doux. De plus, la ville s'est engagée, depuis janvier 2015, dans le processus de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) validé par les services de l'Etat sur 6 ans pour réaliser les travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux recevant du public.

Extension et aménagement du parking de la gare

La municipalité a initié depuis 6 ans un projet d'extension du parking de la gare. L'agrandissement de ce parking est nécessaire mais la commune se heurte à des difficultés pour acquérir le foncier nécessaire.

Le plan d'aménagement prévoit de transformer le parking actuel de 108 places et de créer à terme un parking de 311 places dont 6 réservées aux personnes à mobilité réduite. Coût estimatif global 612 942 € HT hors éclairage public. Le financement a été élaboré avec la Communauté de communes du Volvestre et la Région qui accompagnent ce projet chacune suivant leurs compétences (voirie, transports et intermodalité).

Mais il reste à finaliser l'acquisition foncière auprès de l'État et de la SNCF. Rappelons que la commune a été mise en demeure d'acquérir le foncier nécessaire par la



SNCF au prix de 30 €/m² soit près de 340 000 €. Devant ce prix excessif, la commune a saisi le Tribunal de

Grande Instance il y a 4 ans. Une nouvelle négociation est en cours depuis février 2018 sur la base de 20 €/m². Mais,

faute d'un aval de la SNCF, le protocole d'accord finalisé n'a pu être encore soumis au conseil municipal.

Zone 30 km/h : concilier les usages auto-vélos-piétons

La vocation de la zone 30 est d'organiser un espace dans lequel tous les usagers peuvent cohabiter.

Carbone dispose depuis plusieurs années d'une zone 30 km/h. Cela a pour objectif de limiter la vitesse des automobilistes, permettant de mieux partager l'espace public avec les autres usagers de la zone. Une vitesse à 30 km/h réduit, de plus, la

distance d'arrêt et minimise l'énergie de choc en cas d'accident.

Attention : Dans cette zone, les vélos peuvent circuler dans les 2 sens, y compris dans les voies indiquées en sens unique, sauf arrêté mu-

nicipal contraire. En ce sens, des sigles « vélos » sont apparus sur la chaussée des rues du centre-ville en sens unique pour alerter les automobilistes que les vélos pouvaient circuler en sens contraire. (cf. page 5).



Etude des flux de circulation en centre-ville

Un plan de circulation élaboré en 2010 a été mis en œuvre au fil de l'eau.

En 2012, l'aménagement de l'avenue de Toulouse a permis de fluidifier et sécuriser la circulation des véhicules en entrée de ville. L'étape suivante est le cœur de ville, avec la circulation autour et depuis la place de la République. Un bureau d'études spécialisé, ITER, a été missionné afin d'analyser, de quantifier les flux de véhicules, de proposer des solutions d'aménagement en tenant compte des multiples usages de la place de la République : marché, espace jeux enfants, monument aux morts, fête foraine, vide-greniers, exposition, fête de la musique, borne de recharge des véhicules électriques et... stationnement.

Cette étude se fera dans le courant du 1^{er} trimestre 2019. Les enquêteurs seront postés autour de la place de la République vêtus de gilets oranges. Les résultats de cette étude vous seront communiqués dès qu'ils seront exploitables.



MOBILITÉS - ACCESSIBILITÉ AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

De nouveaux équipements accessibles à tous et pour tous

Le bâtiment de l'ancien hospice Jallier est le siège de la Communauté de communes du Volvestre. Sa rénovation et son réaménagement sont en cours. Ces travaux permettront d'accueillir d'autres partenaires comme le Pays Sud –Toulousain à partir de juillet 2019. Le parc sera ouvert au public afin de permettre un cheminement piétonnier reliant l'EHPAD Jallier.

Espace Jallier

Les espaces autour du bâtiment ont été repensés pour proposer un cheminement piéton vers le groupe scolaire Chanfreau avec un jardin d'agrément propice à une halte agréable après l'école. Avec l'EHPAD Jallier contigu, l'ensemble constitue l'Espace Jallier, nouveau pôle de services en cœur de ville.

Pôle de Services Au Public du Volvestre (PSAP)

Le PSAP (Pôle de Services Au Public) est ouvert depuis le 7 janvier 2019 au n° 111 de l'avenue de Toulouse pour délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, le Pôle de Services



Nouvel aménagement de l'Espace Jallier.

Pôle de Services Au Public du Volvestre (PSAP)

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30-19h.
Mardi : 8h30-12h30/13h30-18h30.
Mercredi : 8h30-12h30.
Jeudi : 8h-13h30.
Vendredi : sur RDV.

Contact :

Tél. : 05 36 17 20 00.
Courriel :
psap.carbonne@volvestre.fr

Au Public alliera la présence humaine et les outils numériques devenus indispensables dans vos démarches administratives.

Bureau d'Information Touristique (BIT)

Anciennement, situé place de la République il a été transféré au sein du PSAP du Volvestre, 111, avenue de Toulouse.

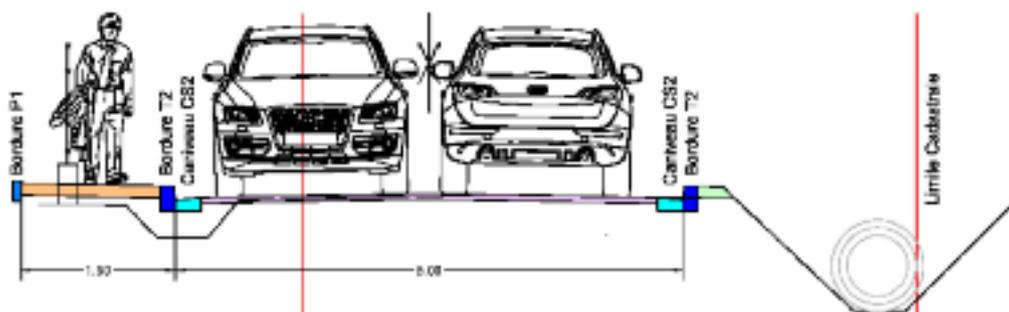


Au 111, avenue de Toulouse, retrouvez en un seul et même lieu : le Pôle de Services Au Public du Volvestre et le Bureau d'Information Touristique.

Aménagement du chemin de la Dourdouille

Depuis quelques années, le secteur de la Dourdouille et du Baqué s'urbanise le long des voies, intensifiant la circulation des véhicules.

La sécurisation des piétons et des cyclistes notamment vers le groupe scolaire Guy-Hellé est devenue indispensable. Un projet d'aménagement du chemin de la Dourdouille, piloté par la Communauté de Communes du Volvestre, sera présenté aux riverains début 2019.



CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Carbonne s'est construite depuis le XII^e siècle dans un méandre de la Garonne, qui est devenu un lieu de promenade, et aussi un espace de sports et loisirs avec la piscine municipale, le complexe sportif Alfred Prévost, les tennis. Pour valoriser les abords de la Garonne, dans un esprit ludique et respectueux de l'environnement, la balade des Abris qui traverse le secteur du Pila a été inaugurée en septembre 2015.

Carbonne et la Garonne : un lien indissociable à préserver

En juin 2018, le conseil municipal de la commune a voté l'acquisition d'un ensemble foncier de 17 000 m² qui relie la rue Saint-Laurent à la Garonne. Une partie de ce parcellaire contigu au complexe sportif pourra permettre d'optimiser les installations sportives existantes. L'autre partie de ce foncier, le long du fleuve, sera mise en valeur en promenade pour redonner un accès et une visibilité vers la Garonne. Une réflexion sur le traitement paysager sera effectuée dans un souci spécifique de préservation environnementale, puisque le secteur est identifié en zone Natura 2000, avec un



risque d'inondation. L'appui technique du Conseil

départemental est sollicité pour conseiller la commune

dans ce projet de valorisation du secteur du Pila.

Aménagement paysager de la place du Préau

En 2015-2016, suite à la réfection du mur de soutènement sous la statue de la Vendangeuse, un espace paysager avait été dessiné et aménagé par les agents municipaux des services techniques. Puis la statue de la Vendangeuse du sculpteur André ABBAL avait été réinstallée.

Dans la continuité de ce site, se trouve l'espace du



Préau qui a fait l'objet de travaux liés au réseau d'assainissement. Ces travaux sont l'occasion d'une ré-

flexion sur le Préau. L'espace du Préau constitue une vaste esplanade où un aménagement paysager

simple et complémentaire donnerait une meilleure lisibilité tout en conservant les usages actuels : boules, aire de jeux, bancs, allée piétonnière et cycliste. En outre, redonner une perspective vers la Garonne et vers la statue Vendangeuse valoriserait aussi le site. L'objectif est bien de conserver un cœur de ville attrayant, propice à la détente et au vivre ensemble.

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Jardins partagés-Gages : « un jardin même tout petit est la porte du paradis »

En contrebas de la halle à la Volaille, la commune est propriétaire de parcelles avec un cheminement vers la Garonne. Un projet de création de jardins partagés a été étudié avec le CAUE 31 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne) et les commissions cadre de vie en vue d'un

aménagement paysager respectueux du site.

Ce projet pourrait s'inscrire dans le contrat « bourg centre » avec la Région (voir article dédié en page 12). L'idée est bien de retrouver l'esprit des jardins ouvriers qui existaient auparavant sur le secteur de part et d'autre de l'avenue Frédéric Mistral. Les Carbonnais participe-



raient ainsi directement à l'entretien et à l'embellissement d'un espace communal partagé. C'est dans cet esprit que depuis deux ans la municipalité a signé une convention de mise à dispo-

sition avec l'association SEL (Système d'Echange Local) : la parcelle déjà clôturée est utilisée en jardin potager géré par les membres de l'association.

Longue vie aux jardins !

Vivons en bonne intelligence avec nos voisins

Recommandations pour éviter un litige de voisinage

- Une haie doit être plantée à 0,50 m de la limite de propriété voisine et ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur. Les branches débordant sur la propriété voisine doivent être coupées en limite de propriété.

Les arbres atteignant plus de

2 mètres par leur croissance doivent être plantés à 2 mètres de la limite de la propriété voisine (les bambous sont compris dans cette catégorie).

Qui doit tailler ou élaguer ?

Seul le propriétaire de la haie ou des arbres doit les tailler ou les élaguer.

Quelle est la saison la plus favorable pour tailler ou élaguer ?

La taille des haies et arbustes doit s'effectuer d'octobre à fin avril. Pensez-y avant le printemps !

En effet, en période hivernale, les arbres sont en repos végétatif et supporteront donc mieux les grosses tailles et vous aurez moins de

branches et de feuilles à ramasser lors de la taille.

Ensuite, au printemps, les feuilles et les bourgeons repoussent sur les arbres, il faudra donc se concentrer sur des tailles de mise en forme et d'éclaircissement. ■

ACTION SOCIALE

Mutuelle communale : 1 an déjà

La municipalité a souhaité mettre en place une mutuelle communale faisant suite aux retours du Conseil Consultatif des Aînés. En effet, certaines personnes ne pouvaient pas s'offrir une mutuelle en raison de leur situation parfois précaire.

Aussi, le projet a été lancé et la mutuelle MPOSS a été retenue. Cela fait donc maintenant un an que ce dispositif existe et il a déjà permis à 67 Carbonnais d'adhérer aux offres proposées.

N'hésitez donc pas à les contacter pour demander un devis personnalisé. Il n'y a pas de limite de temps pour adhérer ! ■



Tél. : 05.61.52.62.50

Observatoire social

Comme tous les ans, l'Observatoire social s'est réuni en décembre dernier.

L'objectif de l'observatoire social est de faire un état des lieux annuel de notre territoire afin de tenter d'anticiper des actions au vu des problématiques constatées.

Les partenaires présents permettent un échange dans le domaine social, associatif, éducatif et de l'emploi, sans oublier le domaine de la sécurité et du médical.

Les instances collectives (Communauté de Communes du Volvestre, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne) sont également présentes afin d'exposer les projets en cours permettant de répondre aux besoins recensés. ■



Aide aux loisirs



La municipalité participe financièrement auprès des familles lors des inscriptions au centre de loisirs de la MJC de Carbonne ainsi qu'aux différents camps proposés.

Cette aide est à destination de toutes les familles carbonnaises bénéficiant de bons CAF. Ainsi, les familles se voient déduire l'aide de la Caf et de la mairie, seul le reste est à leur charge.

- Aide mairie : 2.90€/journée
- Aide mairie : 265.26€/ camp

L'observatoire social est présidé par Maddy Libret-Lautard, adjointe au maire déléguée au social.

11^e édition des « Rencontres d'automne »

Le 17 octobre dernier, le Centre Communal d'Action Sociale avait invité toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant à Carbonne, pour les « rencontres d'Automne ». L'occasion pour les 117 convives de revoir des connaissances et de passer un agréable après-midi avec les enfants de la MJC au chant et Bernard à l'accordéon, autour d'un délicieux goûter.



Les convives.



M. le Maire, Bernard Bros souhaite la bienvenue aux Carbonnais présents en compagnie de Cathy Hibert conseillère municipale et vice-présidente du CCAS, de Carole Lagarde directrice du CCAS, de Nathalie Auguet directrice de la MJC, de Franck Hocquet, directeur de l'EHPAD Jallier et d'Anne-Marie Grégoire conseillère municipale.

Commémoration de la Grande Guerre en



Le centenaire de l'Armistice 1918 a été célébré à travers plusieurs rendez-vous proposés par la commission culture et les acteurs locaux de fin octobre à la mi-novembre 2018 : expositions, conférence, cinéma, lectures, chants, bal... Le point d'orgue fut la cérémonie au monument aux morts à laquelle près de 800 personnes ont assisté en présence des délégations étrangères (Galloise, Italienne et Allemande), des autorités locales, des élèves de l'école élémentaire, de l'ensemble instrumental du Volvestre, de l'école de musique et des responsables associatifs.

Conférence de Georges Labouysse



24.10.18 « Les conséquences de la Guerre 14-18 et du traité de Versailles » soirée proposée par PUPenVOL.

Soirée de l'Armistice



10.11.2018 : discours d'ouverture par Ali Benarfa, adjoint au maire délégué à la culture, au sport et aux loisirs.

photo : JB.

Exposition

« 1918-1939, d'une guerre à l'autre »



9.11.18 : vernissage de l'exposition. Remise à chaque représentant des délégations de l'écusson de la ville de Carbone, réalisée par les membres de l'Atelier Terre.

photo : JB.



Les élèves du CM2 chantent la guerre sous la direction de leur enseignante.

photo : JB.



Marc Maurel et Marion Denimal-Cubero chantent la Victoire, accompagnés par Olivier Richard.

photo : JB.

images

Cérémonie du 11 novembre 2018



Plus de 800 personnes étaient présentes à la cérémonie du 11 novembre pour commémorer l'Armistice 1918.



Aux côtés de Bernard Bros maire de Carbonne, M. Venten Maire de Korschenbroich, Mike Hargaden représentant le maire de Monmouth et Galdino Toniolo représentant la mairie de Galliera.



Les porteurs de gerbes des différentes délégations.



Devant M. Bros, maire de Carbonne, Marc Venten, maire de Korschenbroich, Mike Hargaden représentant de Monmouth et Galdino Toniolo pour Galliera Veneta et tous les enfants présents à la cérémonie.

Nouvelles présidences

- Maison des Jeunes et de la Culture : Carole Fournié.
- Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : Pascal Cestac.
- Ecole de musique Louis Pomès.

Rendez-vous culturels en famille

En 2019, la commission culture souhaite maintenir son engagement auprès du jeune public. Aussi, en ce début d'année, une programmation riche en découvertes, orchestrée par le service culturel ravira les plus petits comme les plus grands. Une opportunité de faire des escapades artistiques en famille, de partager des émotions et de s'ouvrir toujours plus au monde.

Expositions à la galerie municipale

■ **Jusqu'au 31 janvier**

Céramiques de Marie-Ange Danthois et photographies de David Munson.

■ **Du 4 au 27 février**

Atelier des loisirs créatifs de l'amicale des aînés.

■ **Du 4 au 29 mars**

« Langues de guerre : l'occitan et les langues de France dans la Grande Guerre » du Cercle Occitan.

■ **Du 1^{er} au 24 avril**

Photographies de Philippe Boujassy et Jean-Claude Vollmar / Sculptures de Christian Rouget.

■ **Du 29 avril au 22 mai**

Atelier terre - exposition annuelle.

■ **Du 27 mai au 14 juin**

« Agir pour le climat » exposition pédagogique de Hte-Garonne Environnement.



■ **Vendredi 15 mars**

« Petite chimère »

Cie les Voyageurs Immobiles
Théâtre visuel et marionnette
Spectacle programmé au festival off d'Avignon 2018.

Une demoiselle s'amuse à coudre le monde. Il est fait de mille et un tissus doux et enveloppants, peuplé d'animaux colorés, à pois ou à rayures.

Un petit va sortir de l'œuf. C'est une petite chimère pas tout à fait

finie, mais déjà bien curieuse. Elle part à la découverte de cet univers tissé. Elle y rencontre d'étonnantes bestioles agiles et farceuses qui lui donnent envie de danser, de voler, de nager...

Ce spectacle allie la douceur et la contemplation de belles images à l'humour et aux réflexions presque philosophiques autour de l'imaginaire, du vrai et du faux, avec comme fil rouge la découverte de soi.

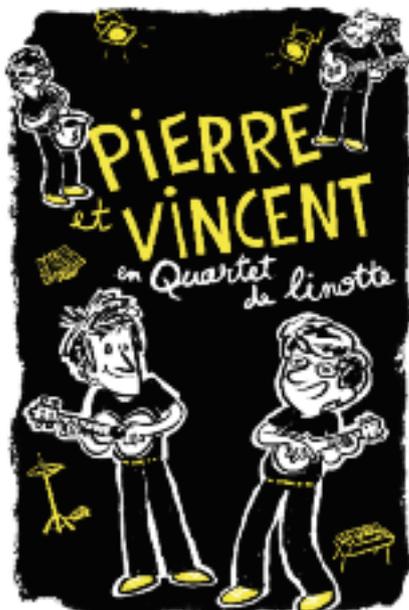
En amont de la représentation, les enfants pourront s'approprier et s'immerger dans l'univers de la compagnie, à travers le parcours sensoriel « l'archipel de chimère ».

• **Salle des fêtes du complexe du Bois de Castres à 18 h.**

Jeune public 3-6 ans. Gratuit.

Jauge limitée.

Réservation auprès du service culturel au 05 61 87 59 81.



■ **Samedi 13 avril**

« Pierre et Vincent en quartet de linotte » - concert

Accompagnés par leurs deux acolytes musiciens Yannick Robert et Piero Levy, le duo de "Drôles d'oiseaux" devient "Quartet de linotte" pour le plaisir des oreilles. Construit autour de nouvelles chansons et d'incontournables puisées dans leur répertoire, ce tour de chant à l'instrumentation vive et colorée, est un concentré de bonne humeur, de fraîcheur et d'humour, le tout toujours servi avec une infinie tendresse et une complicité contagieuses. Entraînantes, dynamiques et ludiques, les chansons de Pierre et Vincent séduisent aussi bien les enfants que leurs parents !

Un tour de chant à ne pas rater !

• **Médiathèque municipale à 18 h.**

Jeune public 4-9 ans. Gratuit.

Jauge limitée. Réservation auprès du service culturel au 05 61 87 59 81. ■

Retrouvez l'agenda sur www.ville-carbonne.fr

Portraits croisés

Sylvie Dupont, agent au service entretien des bâtiments.
Guillaume Bertin, agent au service propreté de la ville.

• Quel est votre parcours avant d'intégrer la mairie de Carbonne ?

Sylvie Dupont : J'ai fait plusieurs CDD en tant qu'ASH (Agent de Service Hospitalier) notamment à la maison de retraite Jallier. Puis j'ai intégré la mairie, en 2000.

Guillaume Bertin : J'étais pompier dans l'armée sur la base aérienne de Toulouse-Francal jusqu'à ce qu'elle ferme en 2011. Ensuite, j'ai occupé plusieurs emplois dans différents établissements où j'étais Agent de Service Hospitalier. Et c'est en juillet 2017, que j'ai intégré les services techniques de la Mairie.

• Quel poste occupez-vous au sein de la Mairie ?

S.D. : J'ai effectué plusieurs remplacements : surveillance cantine, accompagnatrice de bus, agent d'entretien et assistante de vie scolaire. J'ai adoré m'occuper d'un enfant en situation de handicap car j'ai pu voir son évolution et ses progrès. En 2005, j'ai été embauchée pour l'entretien des bâtiments et la surveillance cantine. Depuis quelques années je suis affectée à l'entretien de la Mairie, de la Police Municipale, de la Médiathèque et des vestiaires du stade. Je suis, aussi en surveillance cantine et garderie municipale.

G.B. : Je suis agent technique affecté au service propreté de la ville.



Sylvie Dupont, agent technique, service entretien bâtiment et écoles.

• En quoi consiste votre travail ?

S.D. : Je suis chargée de l'entretien des bureaux et des salles de réunions de la Mairie. Pour les cérémonies, je m'occupe de préparer et d'installer les apéritifs et de faire la décoration. J'adore cette partie de mon travail. Et à midi, je vais au groupe scolaire Chanfreau où je suis au contact des enfants pour pointer ceux qui mangent à la cantine et surveiller la garderie.

G.B. : Dans mes missions quotidiennes, je suis chargé de veiller à la propreté de la ville soit manuellement soit au volant de la balayeuse.

• Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ?

S.D. : La préparation des cérémonies me plaît énormément. J'adore faire la décoration et préparer les



Guillaume Bertin, agent municipal, service propreté de la ville.

salles pour rendre le lieu convivial. Je me plais aussi avec les enfants même si parfois c'est fatiguant mentalement.

G.B. : J'apprécie le contact avec les Carbonnais. Surtout quand ils sont satisfaits du travail de l'équipe. Etre sur le terrain au quotidien permet aussi de repérer des dysfonctionnements et de les faire remonter aux collègues.

• Ce que vous aimez le moins ?

S.D. : Lorsque les locaux sont laissés très sales par les utilisateurs, je trouve que ce n'est pas respecter la personne qui fait l'entretien. Quand je suis à l'école avec les enfants, je suis choquée par leur manque de respect envers les adultes.

G.B. : Les réactions violentes et déplacées de certains automobilistes (gestes, injures...). Je suis conscient de ralentir la

circulation avec la balayeuse mais techniquement je ne peux pas faire autrement.

• Quels sont vos centres d'intérêts en dehors de votre métier ?

S.D. : C'est prioritairement mes enfants et mes petits-enfants qui m'apportent beaucoup de bonheur. Et l'association, dont je suis présidente : le comité du personnel municipal. J'apprécie beaucoup de me rendre utile auprès de mes collègues et de les voir en dehors du travail pour l'organisation des manifestations que nous faisons (bourse aux jouets, vide-greniers, arbre de Noël des enfants...).

G.B. : Le sport en général et surtout le rugby. ■

Philippe Lorieul, nouveau directeur des services techniques



En remplacement de Cathy Hoareau, la ville de Carbonne a le plaisir d'accueillir Philippe Lorieul, nouveau directeur des services techniques. Il a pris ses fonctions le 15 octobre 2018.

30^e anniversaire du jumelage avec la ville de Korschenbroich (Allemagne)

1988-2018, voilà 30 ans naissait le jumelage entre les villes de KORSCHENBROICH et de CARBONNE. La ville de Carbone et l'association du jumelage ont accueilli, du 4 au 8 octobre 2018 une délégation allemande avec parmi eux Marc Venten le bürgmeister (Maire) de Korschenbroich à Carbone pour fêter 30 années d'échanges culturels, sportifs, institutionnels... entre nos deux villes.



Bernard Bros, Maire de Carbone souhaite la bienvenue à la délégation allemande.



Discours de Marc Venten Maire de Korschenbroich en français avec à ses côtés Karl Vill responsable des sports de la ville de Korschenbroich.



Christian Lacombe président du jumelage de Carbone rappelle à l'assistance l'origine du jumelage et présente la charte signée en 1988.



Bernard Bros, Maire de Carbone et Marc Venten Maire de Korschenbroich.



A son tour, Andréa Kalckreuth, présidente du jumelage de Korschenbroich s'est exprimée en français.



De g. à d. Ali Benarfa, adjoint au Maire, Andréa Kalckreuth présidente du jumelage de Korschenbroich, Bernard Bros Maire de Carbone, Marc Venten Maire de Korschenbroich, Christian Lacombe président du comité de jumelage de Carbone.



La délégation allemande est venue les bras chargés de cadeaux pour célébrer cet anniversaire.



Chaque convive s'est vu remettre par la délégation allemande une pièce personnalisée aux écussons des deux villes



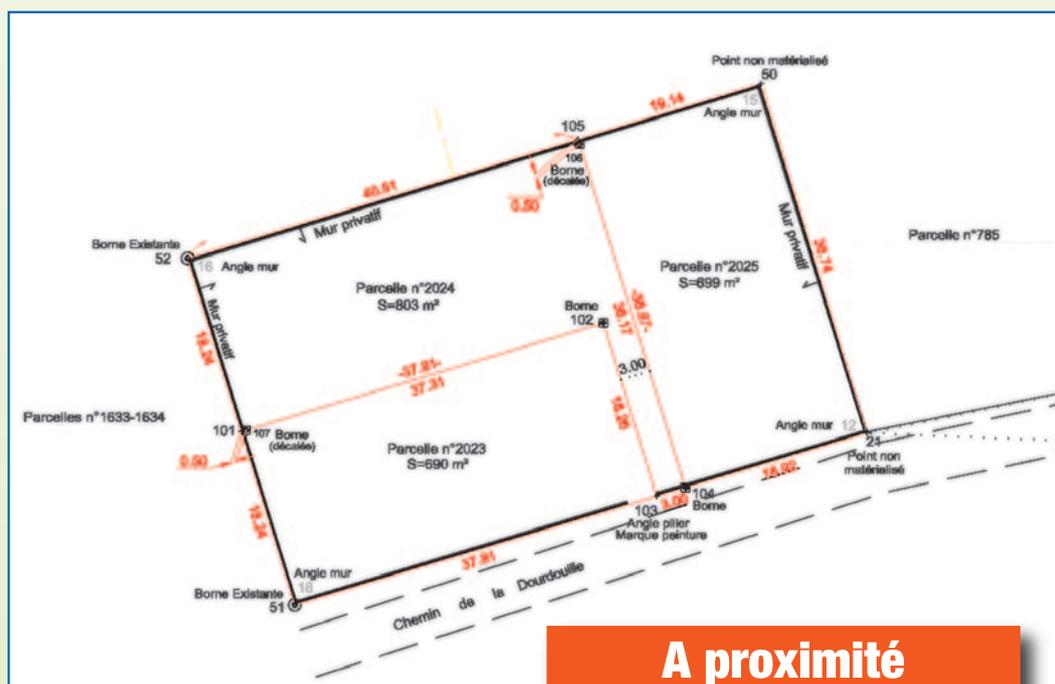
Vue d'une partie de l'assistance.

A VENDRE

chemin de la Dourdouille

3 LOTS à BÂTIR

à CARBONNE



Parcelle **2023**

690 m²

62 500 €

Parcelle **2024**

803 m²

74 000 €

Parcelle **2025**

699 m²

63 500 €

**A proximité
du groupe scolaire
Guy-Hellé et de l'A64
(sortie 27)**



Pour tous renseignements contacter Mairie de Carbonne

place Jules Ferry - BP 5007 - 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 80 03

courriel : contact@ville-carbonne.fr www.ville-carbonne.fr

CARBONNE INFO SERVICES

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
Site : www.afidel.org. Courriel : contact@afidel.fr

Agence d'Ingénierie Sociale 3i *Insertion professionnelle*
Permanence à la Mairie les mardi et jeudi sur RDV au 05 61 62 34 79.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Contact : 0 810 25 31 10

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Permanence rue des Rosiers sur RDV le mardi de 8h30-11h.
Tél. : 05 34 50 16 50.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence sur rendez-vous à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis. Tél. 05 34 40 91 91.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adultes : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 25.

Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (C.M.P.I)

13, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 60.

Centre médico-social (Maison des Solidarités)

Rue des Rosiers. Tél. : 05 61 97 88 67.
Assistants sociaux lundi après-midi et jeudi matin sur RDV.

Communauté de communes du Volvestre

Accueil : 34, av. de Toulouse. Tél. : 05 61 90 80 70. www.cc-volvestre.fr

Crèche à Carbonne « Mousseline et Caramel » : 35, avenue Prosjean.
Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Office de Tourisme Intercommunal : 9, rue de l'Evêché, 31310 Rieux-Volvestre. Tél. : 05 61 87 63 33

Courriel : officetourisme@cc-volvestre.fr

Site : <http://www.tourisme-volvestre.fr>

Bureau d'Information Touristique de Carbonne :
111 avenue de Toulouse. Tél. : 05 36 17 20 00.

Pôle de Service au Public du Volvestre (PSAP) :
111 avenue de Toulouse. Tél. : 05 36 17 20 00.
Courriel : psap.carbonne@cc-volvestre.fr

Conseiller Agricole - Conseil Départemental

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini.
1^{er} jeudi matin du mois sur rendez-vous. Tél. : 05 34 33 14 04.

Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.

Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : www.fnath.org

URGENCES

SAMU 15.

Pompiers 18.

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.

Médecins : 05 61 87 86 23
ou 05 61 87 86 33.

Urgence médicale nuit
et week-end : 39 66.

ASTREINTES TECHNIQUES

ERDF 0810 131 133

Service de l'assainissement SMEA : 05 62 00 72 80

MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr

Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
14 h à 17 h.

Complexe du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.

Tél. : 05 61 87 94 26.

Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

Espace Associatif Municipal

Tél. : 05 61 87 25 74 ou 06 88 74 01 31.

Courriel : espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr

Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.

Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr.

Ouverte au public :

Mardi et vendredi : 15 h à 18 h.

Mercredi et samedi : 10 h à 12 h / 14 h à 18 h.

Jeudi : 10 h - 12 h.

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.

Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et l'après-midi sur rendez-vous.

Mission locale

Permanence au Centre médico-social, rue des Rosiers, tous les jeudis
sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.

Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr Site : www.carbonne-mjc.fr

Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi de 9 h à 12 h.

Musée André-Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 90 14 46

<http://museeabbal.free.fr/frame.htm>

Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40.

Jeudi sur RDV.

Office Public de l'Habitat en Haute-Garonne (OPH 31)

Sur rendez-vous au 68, rue de l'Église. Tél. 05 61 98 70 94.

Permanences juridiques - sur rendez-vous au 05 61 87 80 03

Avocats : à la mairie le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois.

Conciliateur : le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h à 12h.

PETR du Pays du Sud Toulousain

136, route de Longages, 31410 Noé. Tél. : 05 61 97 30 34.
www.payssudtoulousain.fr

Régie des transports de Carbonne

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.

Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h.

Fermeture : mercredi et vendredi.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous
les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
(jours fériés compris).